

Image not found or type unknown



Vente par internet qui tourne mal

Par **Basthasar_old**, le **03/09/2007** à **14:17**

Bonjour.

Je suis actuellement très embarrassé, j'ai effectué une vente par internet il y a de cela a peu près maintenant 6 mois. J'ai vendu, un compte de jeux en ligne (World of Warcraft), donc vendu quelque chose qui ne m'appartenait pas(car propriété de Blizzard). Il s'est fais volé ce compte et me menace de vol et d'escroquerie si je ne lui rend pas l'argent de la vente. Peut-il réellement me poursuivre en justice sur cette transaction " illégale " ?

Merci d'avance.

Par **maitreiledefrance_old**, le **04/09/2007** à **17:36**

bonjour,

à combien s'élève la transaction? car s'il peut réclamer en thérie demander la nullité de la vente à défaut sur la base d'un contrat avec un objet illicite

sur le plan pénal, vous n'etes pas à l'origine du vol ni escroc puisque vous etres pas l'auteur

donc la plainte ira chauffer les cheminées en hiver

cordialement

Par **Basthasar_old**, le **04/09/2007** à **17:49**

La transaction s'élève a 250€ mais il n'y a eu aucun contrat de vente.

Merci pour cette réponse, cela me rassure.